

RCS : ST DENIS DE LA REUNION

Code greffe : 9741

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST DENIS DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00365

Numéro SIREN : 789 673 167

Nom ou dénomination : A2P

Ce dépôt a été enregistré le 02/10/2023 sous le numéro de dépôt A2023/006776

A2P
Société à responsabilité limitée
au capital de 31 000 euros
Siège social : 14 rue Gustave Eiffel - ZAC Ravine à Marquet
97419 LA POSSESSION
789673167 RCS SAINT-DENIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 01 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 01 septembre,
A 17h00,

Les associés de la société A2P, société à responsabilité limitée au capital de 31 000 euros, divisé en 10 parts de 3 100 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 14 rue Gustave Eiffel - ZAC Ravine à Marquet 97419 LA POSSESSION, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

Madame Magali BOSIO, titulaire de 3 parts sociales en pleine propriété,
Monsieur Nicolas HONSEC, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,
Monsieur Aldo PAYET, titulaire de 6 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.
L'Assemblée est présidée par Monsieur Aldo PAYET, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination d'un cogérant,
- Rémunération du cogérant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.
Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de cogérant pour une durée illimitée Monsieur Pascal, Jean, Marcel GROSSET, demeurant 62 B rue Principal 57420 COIN LES CUVRY et ce à compter de ce jour.

Les cogérants exerceront leurs fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Pascal, Jean, Marcel GROSSET déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide que Monsieur Pascal, Jean, Marcel GROSSET ne percevra aucune rémunération pour ses fonctions de mandataire social mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

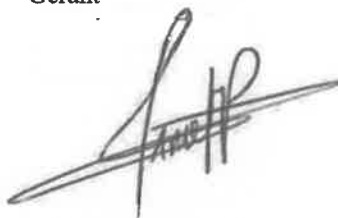
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

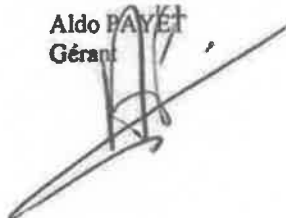
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants.

Pascal, Jean, Marcel GROSSET
Gérant

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Pascal, Jean, Marcel GROSSET', written over a horizontal line.

Aldo PAYET
Gérant

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Aldo PAYET', written over a horizontal line.